

Le conseil s'oppose à la fermeture d'une classe

Les élus se sont réunis pour leur conseil municipal, mercredi. Ils ont notamment discuté du projet de fermeture d'une classe de primaire.

Mercredi, durant le conseil municipal, les élus ont abordé plusieurs points, pour ce début d'année. Notamment la menace d'une fermeture de classe, à l'école primaire.

À la fin du conseil, Marcel Pillon a proposé d'écrire au directeur académique, ainsi que d'envoyer des copies à l'inspectrice, aux députés, aux sénateurs et au président d'Argentan intercom.

« **Voici ce que j'ai écrit**, a-t-il expliqué. **Le conseil municipal d'Écouché-les-Vallées s'oppose fermement à la fermeture d'une classe à l'école primaire publique. Si les prévisions actuelles sont de 190 élèves, pour dix classes, il n'en reste pas moins qu'en cours d'année l'école d'Écouché est toujours amenée à recevoir des élèves provenant de la maison d'enfants de Boucé. D'autre part, un lotissement intégré de maisons, dans le centre bourg, est en phase de construction, ce qui amènera de nouveaux élèves à l'école. Il paraît inadmissible qu'une suppression de classes n'est due qu'à un effet comptable, sans qu'il soit tenu compte du bien-être des enfants. Il est donc important de bâtir un effectif de classe favorable à un épanouissement et à un réel investissement des enseignants ; ce qui ouvre la voie vers la réussite. C'est pourquoi nous nous opposons fermement à cette suppression de postes. »**

Les frais des salles de sport

Une proposition de lettre qui a été accueillie à l'unanimité par les élus du conseil municipal présents ce soir-là.

D'autres points étaient également à l'ordre du jour. Parmi eux, la proposition de signer une convention, « **d'une durée indéterminée dont l'objet serait de répartir entre Argentan intercom et la commune, les frais de fonctionnement des équipements municipaux** ».

paux utilisés dans le cadre scolaire ». La salle de sport au sol et la salle omnisports sont concernées.

Jusqu'à la fin de l'année 2019, une convention « **avait été conclue pour le remboursement des fluides par Argentan intercom à la commune** ». Projet accepté par les élus, qui espèrent récupérer des recettes, pour les trois années passées.

Les élus ont décidé de demander des subventions pour l'aménagement des cimetières, puisque depuis le 1^{er} juillet 2022, un arrêté interdit l'utilisation des produits phytosanitaires pour leur entretien. Ils ont également voté le dépôt d'un dossier de subventions pour l'aménagement du cimetière pour les personnes à mobilité réduite.

Ces aménagements nécessitent un coût de 222 400 €. Le conseil municipal espère une subvention à hauteur de 25 %, ce qui représente près de 55 000 €. « **Il restera donc un peu plus de 100 000 € à financer** », souligne un élu. Le maire a quant à lui ajouté « **qu'il fallait retravailler le dossier, pour qu'il rentre un peu plus dans la question du développement durable** ».

Annah BLOUIN-FAVARD.



La réunion du conseil municipal, mercredi. Ouest-France